

tous les pays membres de l'Agence et des conférences ministérielles francophones. En outre, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, permettre à des pays non membres de ces institutions d'y adhérer.

Pour sa part, le Canada, qui est l'un des promoteurs du programme, s'est engagé à participer à ses activités par une contribution financière de \$750 000, qu'il espère porter à \$2 millions au cours des trois prochaines années. D'autres pays ont également annoncé leur intention d'y contribuer; mentionnons le Gabon, le Sénégal, la Tunisie, Haïti, la Haute-Volta, le Togo et l'île Maurice. Un comité provisoire sera créé en vue d'étudier certains points du programme. En attendant son lancement définitif, le Canada a offert une contribution exceptionnelle non liée de \$250 000 pour permettre à l'Agence de réaliser en 1977 des projets du type de ceux que prévoit le programme.

Autre aspect important des activités de l'Agence en 1976, le Conseil a autorisé la reconduction du programme destiné à aider les îles Comores dans le secteur de l'enseignement secondaire. L'envoi d'un groupe d'une cinquantaine de professeurs a été prévu pour la prochaine année scolaire. Le Canada assurera l'envoi d'une dizaine d'enseignants.

A la demande du Gabon, pays hôte, le deuxième Festival de la jeunesse a été reporté à l'été 1978.

Le Conseil a pris acte de l'intention du Liban d'accueillir la prochaine *Conférence générale* qui devrait se tenir à l'automne 1977. Il s'est félicité de l'adhésion à l'Agence des îles Seychelles qui, comme le Canada et l'île Maurice, font aussi partie du Commonwealth.

### **Conférences sur la jeunesse et les sports et sur l'éducation**

La session annuelle de la *Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française* s'est tenue à N'Djamena au Tchad, du 23 au 27 février. M. Bernard Lachapelle, alors ministre d'État à l'Éducation du Québec, conduisait la délégation canadienne qui se composait également des représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Mani-

toba. La Conférence s'est penchée, en particulier, sur les problèmes relatifs à la formation des maîtres. Elle a aussi approuvé le projet de fusion des secrétariats techniques des deux conférences sectorielles (sur l'éducation — sur la jeunesse et les sports). En vue d'établir une plus grande collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique, la Conférence s'est prononcée en faveur de la réalisation conjointe des projets mis de l'avant par l'Agence au chapitre des langues nationales et de la production locale de matériel pédagogique pour l'enseignement et la formation professionnelle. La Conférence a retenu comme thème de sa prochaine session : L'encadrement pédagogique des professeurs des niveaux élémentaire et secondaire.

La session annuelle de la *Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports* a eu lieu à Paris du 12 au 14 juillet. Dirigée par M. Paul Phaneuf, ministre d'État responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec, la délégation canadienne se composait, en outre, de M. Jean-Pierre Ouellet, ministre de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick, de M. René Toupin, ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles du Manitoba, ainsi que d'un représentant de l'Ontario.

Considérant la nécessité pour les organismes francophones d'harmoniser leurs programmes d'action et de normaliser leurs règlements intérieurs, la *Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports* a accepté de fusionner son secrétariat avec celui de la *Conférence des ministres de l'Éducation* et a pris certaines mesures en ce sens. A la lumière des recommandations des différentes commissions techniques, la Conférence a approuvé une série de programmes de formation et d'ateliers pour les jeunes, programmes qui seront financés en partie par des sources privées et en partie par l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le Canada a modifié son programme de bourses de formation pour les cadres supérieurs, ce qui a entraîné des déboursés additionnels de \$75 000, portant ainsi la contribution du Canada à \$450 000. Le Québec,